

COMMUNE DE SAULIAC SUR CELE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2018

Présents : Daniel Bancel, Michel Certhoux, Yves Segond, Caroline Salvin Yousef, Anne Lompech, Violaine Debelle, Christian Mathieu, et Erwan Leconte.

Absents : Marie Odile Kleitz et Sébastien Ménard.

Pour information, Isabelle Capoulat a démissionné du Conseil Municipal pour raisons personnelles

Sécrétaire de séance : Erwan Leconte.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé.

1. DELIBERATIONS :

- Examen et vote du compte administratif et du compte de gestion 2017

Pour ce point de l'ordre du jour le maire cède la présidence du conseil à Anne Lompech première maire-adjointe. Le CA est présenté par Odile Lacroix, secrétaire de Mairie.

Au bilan de l'exécution du budget 2017, nous constatons un résultat cumulé positif de 96065,38 € (recettes – dépenses / sections de fonctionnement et d'investissement).

Le compte administratif et le compte de gestion sont adoptés à l'unanimité des 7 votants, le maire ne participant pas au vote qui est exprimé en son absence.

- Vote des taux d'imposition des contributions directes

Le maire propose de conserver les mêmes taux d'imposition.

8,65 % pour la taxe d'habitation

10,96 pour la taxe foncière (bâti)

112,63 pour la taxe foncière (non bâti)

Ces taux sont votés à l'unanimité (8 pour)

- Examen et vote du budget primitif 2018

Le maire présente le budget primitif 2018 :

- Les recettes de fonctionnement au titre de l'exercice 2018 sont estimées à 99 530 euros : 56 190 euros d'impôts et taxes, 31 120 euros de dotations, 12 420 euros de ressources propres (logements communaux) et produits divers.
- Le résultat de fonctionnement reporté permet d'afficher 196 350 euros en recettes de fonctionnement.
- Les dépenses de fonctionnement, équilibrées à hauteur de 196 350 euros sont principalement :
 - les charges à caractère général et de gestion courante pour 60 800 euros (- 7% par rapport au budget primitif 2017)
 - les charges de personnel pour 16 400 euros ; l'attribution de compensation versée au Grand Figeac provisionnée à hauteur de 16 900 euros
 - et un virement à la section d'investissement de 93 167 euros
- Par ailleurs la charge de la dette étant ramenée à 7300 euros (800 euros en fonctionnement pour les intérêts et 6500 euros en investissement pour le capital) soit le quart de ce qu'elle représentait dans le budget 2014, un programme important d'opérations d'investissement peut être engagé pour un montant de 102 652 euros :
 - 18 000 € en voirie, en complément de la prise en charge par le Grand Figeac dans le cadre de sa compétence voirie, pour refaire en une seule étape la portion de Pouzols, côte du Mas, jusqu'au cœur de village (2,6 km)

- 5500 € pour les études à venir concernant le réaménagement de l'aire de repos pour une réalisation au printemps 2019
 - 48 000 € pour la rénovation et la mise aux normes des logements communaux (au dessus de la mairie notamment)
 - 5500 € pour l'accessibilité des ERP du village (établissements recevant du public)
 - 5500 € pour l'achat de matériel concernant le plan communal de désherbage
 - 5500 € pour l'étude de diagnostic « Cœur de Village », première étape de la 2^e tranche de l'opération.
 - 11 160 euros pour les toitures de l'église et la chapelle au titre des « restes à réaliser » du budget 2017
- Pour la section d'investissement l'équilibre entre recettes et dépenses est à 125 747 euros en intégrant les reports, les restes à réaliser et les virements d'ordre entre sections.
 - **Le montant total du budget primitif 2018 (équilibré en recettes et dépenses) est de 322 096 euros**

Ce budget est voté à l'unanimité.

- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au SMBRC pour l'aménagement de l'aire de repos.

Pour atteindre le seuil financier permettant d'obtenir un financement européen (FEDER), l'aménagement de l'aire de repos de Sauliac et de l'aire de pêche de Figeac sont réunis dans le même projet « pôle pleine nature » de la vallée du Célé.

La ville de Figeac et Sauliac déléguant la maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte du Bassin Rance -Célé (SMBRC).

Avis favorable à l'unanimité.

- Cahier des charges pour le projet d'aménagement de l'aire de repos

Le dossier a été vu par les membres du conseil municipal. Il comporte une tranche ferme pour le projet et une tranche optionnelle pour la maîtrise d'œuvre.

Une réserve est émise par Erwan Leconte concernant l'aménagement de l'aire de repos qui poserait problème quant à la mise en place du chapiteau lors de la fête annuelle du village.

Vote : 7 pour, une abstention (Erwan Leconte).

- Fixation du nom de la communauté de communes

Dans la mesure où la communauté de communes actuelle est le résultat du regroupement de plusieurs regroupements intercommunaux, la loi impose que le nom de celle-ci intègre les spécificités territoriales de chacune des CC précédentes.

Pour éviter cette évolution nominative « à rallonge » et conserver le nom actuel : Grand Figeac, il faut une délibération conforme du conseil communautaire et de tous les conseils municipaux.

Proposition votée à l'unanimité.

- Transfert des zones d'activités communales au Grand Figeac :

Vote à l'unanimité.

2. EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

Le syndicat Rance Célé sollicite notre commune pour l'acquisition d'une parcelle offrant l'accès direct au Célé pour l'embarquement / débarquement de canoës sur Sauliac. L'exercice du droit de préemption sur les éventuelles ventes de parcelles qui répondent à cet

objectif, droit qui ne peut être exercé que par le Grand Figeac, est une procédure complexe. Le maire propose d'engager d'abord des démarches amiables auprès des propriétaires.

Vote favorable à l'unanimité.

3. PROJET PLATEFORME ULM

Tour de table sur le retour de la réunion publique ayant accueilli le porteur de projet. Une majorité des membres du conseil municipal se prononcent « contre » le projet.

Le maire précise qu'en raison du préjudice pour les activités touristiques et les résidents de proximité, de l'engagement de la commune dans le « pôle pleine nature vallée du Célé » porté par le Parc Naturel Régional, il donnera un avis défavorable si un dossier est déposé en mairie.

4. PARTENARIAT avec l'association "1000 mains du Pays de Figeac" pour un chantier d'entretien du GR651 sur la commune le 15 avril 2018

Il nous est proposé de participer aux travaux qui auraient lieu entre « Montagnac et le Combel des Oungles » et sur la descente du « Mas de Nadal à Sauliac ».

Daniel Bancel et Michel Certhoux s'occupent du dossier pour informer les sauliacois et les inviter à participer à cette initiative citoyenne. La mairie offrira un café d'accueil et/ou un pot de « départ ». Erwan Leconte fait passer le message aux associations : Comité des Fêtes et chasseurs.

Erwan attire aussi l'attention des membres du conseil municipal sur la nécessité de remettre en état le GR au niveau de Combe Cave, sous les Grillons, ayant subi des dégradations lors des travaux forestiers. Cette opération ne pourrait-elle pas aussi intégrer cette portion ?

Le maire précise qu'il est intervenu auprès de l'entreprise qui conduit ces travaux et que celle-ci a confirmé la remise en état des lieux à la fin des travaux. Et suite à cette intervention, Michel Certhoux a accompagné un dirigeant de l'entreprise qui s'est déplacé « sur le terrain » pour faire le point.

5. PARTICIPATION à l'opération "Cinétoile sous les étoiles" organisée par le Grand Figeac.

Dans la mesure où le village de Sauliac ne bénéficie pas de terrains adaptés, le conseil municipal ne souhaite pas se positionner.

6. AIDE FINANCIERE pour les voyages scolaires

Avis favorable accordé à l'unanimité pour 2 x 75 € d'aides pour 2 élèves partant en voyage à Luchon.

7. ADHESION à l'association des Maires Ruraux du Lot

Adhésion proposée à 100 €/an, avec une défense de la cause de communes rurales. Après échanges, avis favorable à l'unanimité.

8. DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après échanges, le conseil décide que la commune de Sauliac ne subventionnera des associations que dans le cas où elles exercent une activité ayant un lien avec la vie communale.

Des subventions de :

- 30€ à la mutuelle coup dur
- 150 € à Célé Mômes
- 100 € à l'APE de la Vallée du Célé
- 50 € à Sauvegarde du Célé
- 30 € à Triangle étoilé du canton de Lauzes

sont accordées à l'unanimité

9. QUESTIONS DIVERSES

- Groupe de travail sur le projet de pôle scolaire unique porté par le SIVU des écoles de la vallée du Célé :

Daniel Bancel est président de ce groupe de travail, Erwan Leconte sera membre du groupe.

- Erosion de la berge au niveau de l'aire de repos lors de la dernière crue

Un avis sera demandé au Syndicat Mixte Rance Célé sur les démarches à engager quant à la modification du profil de la berge rive droite du Célé.